



# COMMUNE D'UNCHAIR

**Nombre de membres en  
exercice :**

11

**Présents :**

6

**Votants :**

6

## Séance du Mercredi 20 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt août à 18 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée le 18 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BENCIVENGO (Maire)

**Etaient présents :** Messieurs Marcel BENCIVENGO, Yves BAUDIN, BIERI François, et Mesdames DANZOY Marjorie, Valérie BONDU, DELAHAYE Anne-Marie

**Excusé(s) :**

Excusé(s) ayant donné procuration :

Excusé(s) : SORIAT Stéphane

**Absent(s) :** D'HALLUIN Laurence, Jean-Pierre BOUILLET, Yannick CANOVAS, CHALMET Julien

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves BAUDIN

## Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2025
- 2) Délibération avis sur approbation de l'élaboration de la carte communale
- 3) Questions diverses

## Approbation du compte rendu de la réunion du 25 juin 2025

Le Maire rappelle les divers points à l'ordre du jour du précédent conseil. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. (Celui-ci ayant été transmis par voie numérique à l'ensemble des conseillers élus, avec la convocation à cette réunion).

## DE\_2025\_31 : ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE D'UNCHAIR - AVIS SUR APPROBATION

|          |            |                |
|----------|------------|----------------|
| Pour : 1 | Contre : 4 | Abstention : 1 |
|----------|------------|----------------|

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 163-1 à L. 163-10 et R. 163-1 à R. 163-10,

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

**Vu** la délibération n° n° CC 2021-252 du Conseil Communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 30 septembre 2021, prescrivant l'élaboration de la Carte communale de UNCHAIR,

**Vu** le porter à connaissance de l'Etat en date du 30 juin 2022,

**Vu** la décision n°MRAe 2024ACGE17 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, en date du 14 février 2024, de ne pas soumettre le projet d'élaboration de la carte communale à évaluation environnementale,

**Vu** l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et forestiers (CDPENAF) en 12 novembre 2024

**Vu** l'arrêté n° CUGR-DUPAAFAV-2025-001 de Monsieur le Président en date du 19 février 2025 portant ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale d'UNCHAIR,

**Vu** l'enquête publique qui s'est tenue en mairie du 14 mars 2025 au 19 avril 2025,

**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

**Considérant** que les remarques émises par les personnes publiques associées et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures de la Carte communale,

**Vu** la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**DÉCIDE :**

**d'émettre un avis défavorable** à l'approbation de l'élaboration ou de la révision de la carte communale tel qu'annexée à la présente.

la séance est levée à 19H00

| SIGNATURE DU MAIRE | SIGNATURE SECRETAIRE DE SEANCE |
|--------------------|--------------------------------|
|                    |                                |